

16 / 0240

23 MAI 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE N° _____/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU _____
Portant ouverture du concours d'entrée en **première année** de l'Institut des Beaux-Arts de
l'Université de Douala à Nkongsamba au titre de l'Année Académique 2016/2017.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance :

- Des titulaires des Baccalauréats des séries A, AF, B, C, D, E, et F₄
- Des titulaires du GCE-AL of Arts
- Des titulaires GCE-AL in physics or Mathématiques et
- Des titulaires GCE-AL in Biology and Chemistry sous réserve que les matières aient été passées au cours de la même session et que le GCE Ordinary Level ait comporté des matières de Physics or Mathématiques ou de Biology and Chemistry.
- Des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

Qu'un Concours sur épreuves pour le recrutement de cent cinquante (150) élèves en première année de l'Institut des Beaux-Arts de l'Université de Douala est ouvert dans les centres de : Douala, Yaoundé, Maroua et Nkongsamba.

Il se compose d'une étude de dossier scolaire et des épreuves écrites.
Il est réservé cinq (05) places par filière aux candidats étrangers.

L'étude du dossier scolaire (coefficient 2) est établi en fonction des résultats du probatoire ou du GCE « O » level, et des résultats du Baccalauréat ou du GCE « A » level.

L'écrit comporte les épreuves suivantes :

- une épreuve de français d'une durée de deux (02) heures (coefficient 2 pour les francophones et coefficient 1 pour les anglophones) ;
- une épreuve d'anglais d'une durée de deux (02) heures (coefficient 1 pour les francophones et coefficient 2 pour les anglophones) ;
- une épreuve de culture générale d'une durée de deux (02) heures (coefficient 2) ;
- une épreuve de dessin d'une (01) heure (coefficient 2) ;
- Pour les candidats en Architecture et Urbanisme, en plus des quatre épreuves sus-évoquées, ils composeront également en mathématiques pour une durée de trois (03) heures (coefficient 2).

La répartition du nombre de places est fixée ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Cinéma et Audiovisuel | : 30 places |
| - Architecture et Urbanisme | : 30 places |
| - Arts Plastiques et histoire de l'Art | : 30 places |
| - Art Théâtral | : 30 places |
| - Patrimoine et Muséologie | : 30 places |

Le programme du concours est celui des classes de terminales A, B, C, D F4, AF et/ou du GCE « A » level dans les matières : français, anglais, et mathématique.

L'Epreuve de culture générale porte sur les différents arts enseignés à l'IBA et celui du dessin d'observation.

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite timbrée au tarif réglementaire,
- Une fiche d'identification fournie par l'Institut des Beaux-Arts disponible à :
 - L'Université de Douala (Faculté des Lettres et Sciences Humaines : service de la scolarité) ;
 - L'Institut des Beaux-Arts de Nkongsamba (service de la scolarité) ;
 - Ministère de l'Enseignement Supérieur (9^{ème} étage, porte 917) ;
 - Dans toutes les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance, datant de moins de trois mois ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes donnant droit au concours,
- Cinq photos d'identité 4X4 ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'administration, attestant que l'intéressé est apte à poursuivre les études universitaires,
- Un relevé de notes du probatoire ou du GCE-OL et du Baccalauréat ou du GCE-AL selon le cas ;
- La quittance de versement de la somme de 20.000 FCFA pour frais d'inscription au concours payables auprès de la banque **U.B.A** au compte n° **10033-05214-1400-7000004-47** ;
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat.
- Une autorisation à concourir délivrée par l'employeur pour les candidats fonctionnaires, travailleurs des entreprises privées et des organismes.

Les dossiers complets doivent parvenir dans les services ci-après au plus tard le **04 septembre 2016** :

- Douala (Université de Douala, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Service de la scolarité) ; dans les bureaux de l'IBA au Campus II, Ex Décanat FGI ;
- Institut des Beaux-Arts (Service de la Scolarité) ;
- Yaoundé (MINSUP 9^{ème} étage, porte 917) ;
- Toutes les Délégations Régionale du MINESEC.

Seuls les candidats présentant un dossier réglementaire complet seront autorisés à composer. Ils devront alors se munir de leur carte nationale d'identité qui leur sera exigée.

Les candidats au concours d'entrée en 1^{ère} année doivent être âgés de vingt-neuf (29) ans au plus au premier janvier de l'année du concours. Les candidats fonctionnaires et ceux envoyés par des entreprises ou organismes ne sont en aucun cas, concernés par la restriction d'âge sus- évoquée.

Le concours aura lieu le **06 septembre 2016** à partir de **8 heures** dans les centres ci-après :

- Douala (Université de Douala, Amphi 200) ;
- Nkongsamba (Institut des Beaux-Arts) ;
- Yaoundé (Université de Yaoundé I Amphi 300) ;
- Maroua (Institut Supérieur du Sahel,).

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR


Jacques FAME NDONGO